

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Cruzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 17/09/2021

18. Modifications de la grille des emplois.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois dans la commune ainsi que les créations et les suppressions des emplois.

1- Service administratif :

- Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (poste 51).

Afin que l'agent puisse bénéficier d'un avancement de grade, il convient de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (poste 51), à temps complet à compter du 15 octobre 2021.

- Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (poste 52).

Afin que l'agent puisse bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite de l'examen professionnel, il convient de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (poste 52), à temps complet à compter du 15 octobre 2021.

2- Service enfance-jeunesse (école) :

- Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (poste 53).

Afin que l'agent puisse bénéficier d'un avancement de grade, il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (poste 53), à temps complet à compter du 15 octobre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (poste 51), à compter du 15 octobre 2021
- de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (poste 52), à compter du 15 octobre 2021
- de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (poste 53), à compter du 15 octobre 2021
- d'approuver la nouvelle grille des emplois à partir du 15 octobre 2021,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.
- donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

| | | | |
|---------|---------|----------|--------------|
| VOTE 23 | POUR 23 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

